

# Lignes directrices sur la compensation carbone à l'Université de Montréal



Lignes directrices  
Juillet 2025

Université  
de Montréal  
et du monde.

# Table des matières

	<b>03.</b> Préambule
<b>04.</b> Glossaire	
	<b>05.</b> Objectifs
<b>06.</b> Portée et application	
	<b>07.</b> Cadre légal et normatif
<b>07.</b> Organisation interne de la gestion de la compensation carbone	
	<b>08.</b> Principes directeurs de la compensation carbone
<b>12.</b> Dispositions finales	
	<b>13.</b> Annexes

## Préambule

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est la stratégie principale de l'Université de Montréal pour atteindre ses cibles de carboneutralité. Cette approche s'inscrit dans la volonté de minimiser l'impact environnemental de ses activités, tout en soutenant des projets locaux et durables.

Dans le cadre de ses efforts pour atteindre la carboneutralité, l'Université de Montréal adopte une approche rigoureuse et responsable pour la compensation carbone.



# Glossaire



## Compensation carbone

Mécanisme de financement de projets réduisant ou séquestrant les émissions de gaz à effet de serre (GES).



## Carboneutralité

État d'équilibre entre les émissions de GES et leur réduction ou compensation.



## Gaz naturel renouvelable (GNR)

Gaz produit à partir de matières organiques, alternative au gaz naturel fossile.

## Objectifs

Ces lignes directrices visent à assurer que la compensation carbone de l'UdeM se réalise en respectant des critères stricts d'efficacité environnementale et de durabilité. Elles permettent de structurer et d'encadrer les actions de compensation carbone afin de contribuer significativement aux efforts de lutte contre les changements climatiques.



## 1 Portée 1 : Émission directe

Sources d'émissions internes telles que **le chauffage au gaz, le carburant, l'élevage, etc.**

## 2 Portée 2 : Émission indirecte

Sources d'émissions externes provenant de **l'achat d'électricité.**

## 3 Portée 3 : Émission limitée

Sources d'émissions par les activités de la communauté, par exemple **les déplacements ou la gestion des déchets.**

La compensation carbone s'applique principalement aux émissions de portée 1 et 2, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de carboneutralité de l'Université.

Pour les déplacements internationaux (portée 3) déclarés dans les formulaires de remboursement sur Synchro Finance, une compensation est effectuée par l'achat de crédits carbone, en utilisant les contributions monétaires faites au fonds carbone.

Ces lignes directrices s'inscrivent dans le cadre légal provincial et fédéral sur la réduction des émissions de GES, et respectent les engagements internationaux tels que l'**Accord de Paris**. L'UdeM suit également les meilleures pratiques et standards internationaux, notamment la certification **Gold Standard** et les **Oxford Principles**.



## Organisation interne de la gestion de la compensation carbone

La gestion des compensations carbone repose sur une collaboration étroite entre l'Unité de développement durable (UDD), les unités administratives, et les facultés. L'UDD, en particulier le Conseiller à la lutte contre les changements climatiques, coordonne l'évaluation, le suivi et la mise en œuvre des projets de compensation.



Thierry Gras-Chouteau, Conseiller à la lutte aux changements climatiques

## Priorité à la réduction des émissions

L'Université reconnaît que **la priorité doit être donnée à la réduction des émissions à la source, avant d'envisager des actions de compensation**. La compensation carbone intervient uniquement après avoir mis en place toutes les mesures possibles pour réduire directement les émissions.

Depuis le 1er janvier 2024, l'Université a initié un projet pilote d'achat de gaz naturel renouvelable en faible quantité. Cette initiative fait partie de son travail continu vers la carboneutralité et vise à encadrer de futures compensations afin de s'assurer qu'elles respectent les balises mentionnées ci-dessous. *Voir l'annexe 1 pour plus de détails sur l'achat de GNR par l'Université.*



## Étapes à respecter pour la compensation

Tout projet de compensation doit respecter les étapes suivantes :



S'assurer que le volume à compenser ne peut être réduit à la source dans les délais requis, en s'inspirant du [Guide méthodologique du bilan carbone](#) et du [Plan de Réduction de GES](#).



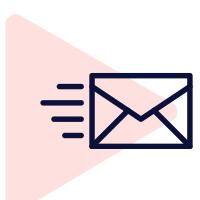
Valider le volume de CO2éq (en tonnes de CO2éq) à compenser.



Sélectionner un type de compensation qui satisfait aux balises définies ci-dessous. Une liste d'exemples de types de projets de compensation est disponible à l'annexe 3 pour référence.



Choisir le type de compensation respectant les critères ayant le meilleur taux en termes de \$/tCO2éq.



Pour les Unités Administratives ou les Facultés réalisant elles-mêmes une activité de compensation:

Transmettre le volume de CO2éq compensé, le type de compensation choisi, ainsi que son coût, au Conseiller à la Lutte contre les Changements Climatiques de l'UDD ([thierry.gras.chouteau@umontreal.ca](mailto:thierry.gras.chouteau@umontreal.ca)).

## Types et critères de projets éligibles

L'Université s'engage à financer seulement les projets de compensation carbone respectant les critères ci-bas, afin de prioriser les projets locaux et s'assurer que la compensation financée à bel et bien eu lieu :



### Localization

Le projet doit être situé au Québec, ou si non disponible, au Canada.



### Critères de qualités

Le projet doit satisfaire les critères énoncés à l'annexe 4, en mettant un accent particulier sur la nécessité de démontrer, avec des preuves à l'appui, que la suppression, l'évitement ou la séquestration du carbone est vérifiable. Étant donné la complexité de prouver l'additionnalité et la permanence de ce type de projet, il a été décidé d'exclure les projets de préservation forestière des initiatives éligibles à l'achat de crédits carbone.



### Durée de séquestration

Dans le cas d'une séquestration, un suivi rigoureux de la survie des arbres par le détenteur du projet est obligatoire. Il est donc essentiel que les organismes responsables de ce type de projet disposent de mécanismes de suivi appropriés et efficaces.



### Certification

Certains projets peuvent obtenir une certification reconnue, par exemple les projets d'afforestation. Les projets certifiés *Gold Standard* ou *Verified Carbon Standard* (VCS) sont priorisés.

## Surveillance et évaluation

L'Unité du développement durable (UDD) effectuera une évaluation annuelle des différents moyens de compensation disponibles. Cette évaluation permettra de garantir l'efficacité et la qualité des actions entreprises en faveur de la compensation carbone et d'adapter les stratégies aux meilleures pratiques disponibles.

L'UDD sera également chargée d'assurer un suivi régulier auprès des entreprises émettrices de crédits carbone ou des distributeurs, afin de garantir la viabilité continue des projets associés aux crédits achetés. Ce suivi inclura une demande sur l'état d'avancement des projets, le taux de survie des arbres (dans le cas d'une plantation) et si de nouveaux risques ont été détectés pour mener à bien le projet.



Ces lignes directrices seront régulièrement révisées pour intégrer les meilleures pratiques et s'adapter aux évolutions réglementaires et scientifiques.

## Conclusion

L'Université de Montréal s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en priorité, puis à compenser les émissions restantes de manière responsable et transparente. En favorisant des projets locaux respectant des critères de qualité précis, ainsi qu'en assurant un suivi rigoureux, l'Université aspire à contribuer concrètement aux efforts de lutte contre les changements climatiques.



# Tableau des annexes

13

Annexe	Description
Annexe 1 : Achat de gaz naturel renouvelable	Stratégie d'achat de GNR par l'Université
Annexe 2 : Cible de décarbonation de l'Université de Montréal	Sommaire des cibles de réduction de GES de l'Université d'ici 2040
Annexe 3 : Options de compensation carbone au Québec	Liste des options de compensation carbone disponible au Québec
Annexe 4 : Critères de qualité des crédits carbone	Critères permettant d'identifier les crédits carbone de qualité

## Annexe 1 : Achat de gaz naturel renouvelable

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024, Énergir a introduit une nouvelle composante tarifaire sur les factures de ses clients, appelée frais de socialisation du gaz naturel renouvelable (GNR). Ces frais visent à répartir les coûts associés aux volumes de GNR invendus, conformément aux objectifs réglementaires d'injection de GNR dans le réseau.

**Application :** Ces frais sont appliqués aux clients n'atteignant pas l'objectif réglementaire d'achat de GNR, fixé à un minimum de 2 % de leur consommation totale.

**Exemption :** Les clients qui achètent un pourcentage de GNR égal ou supérieur à l'objectif réglementaire ne sont pas soumis à ces frais.

Bien que l'Université procède actuellement à l'achat de gaz naturel renouvelable (GNR), une analyse coûts-avantages sera effectuée à intervalles réguliers afin d'évaluer la pertinence de poursuivre cet achat ou d'opter pour le paiement des frais de socialisation.

De plus, il faut noter que l'Université ne reconnaît pas l'achat de GNR comme une mesure de réduction de l'empreinte carbone d'un bâtiment.

## Annexe 2 : Cibles de décarbonation de l'Université de Montréal

15

L'Université s'est dotée de deux cibles intermédiaires et d'une cible de carboneutralité, ciblant les sources d'émissions de GES des portées 1 et 2.

La période de référence est l'année financière allant du 1er mai 2004 à l'année 2005, en accord avec les cibles du Canada à la suite de l'Accord de Paris de 2015.

Volume de référence de 2004/2005: 28 058,59 tCO2éq

### **Sources d'émissions incluses:**

- Gaz naturel
- Mazout 2
- Mazout 6
- Diesel
- Électricité

### **Cibles intermédiaires:**

Au 1er mai 2025: Une réduction de 20 % par rapport aux émissions de 2004/2005

Volume à atteindre: 22 446,87 tCO2éq

Au 1er mai 2030: Une réduction de 40 % par rapport aux émissions de 2004/2005

Volume à atteindre: 16 835,15 tCO2éq

Au 1er mai 2040: Carboneutralité pour les émissions de portée 1 et 2

Volume à atteindre: 0 tCO2éq

## Annexe 3 : Options de compensation carbone au Québec

16

### Exemples de projets accessibles aux particuliers et aux organismes

	Exemples	Coût moyen (2024)	Organismes	Sources
<p><b>Boisement, reboisement ou restauration d'écosystème :</b> Plantation d'arbres pour séquestrer le carbone ou restauration d'écosystème</p>	25 \$ CA / tCO <sub>2</sub> éq		Carbone boréal, ECOTIERRA	<u><a href="#">Carbone Boréal, ECOTIERRA</a></u>
<p><b>Projets d'énergie renouvelable :</b> Développement de projets solaires, éoliens ou de biogaz pour remplacer les énergies fossiles</p>	35 \$ CA / tCO <sub>2</sub> éq		Planetair	<u><a href="#">Planetair</a></u>

Les bénéfices environnementaux des catégories de projets ci-dessous sont présentement contestés, ou incertains. Ceux-ci ne sont donc pas priorisés par l'Université comme méthode de compensation, mais leur développement sera surveillé afin d'évaluer l'amélioration de la qualité de leur performance.

			
Exemples	Coût moyen (2024)	Organismes	Sources
<b>Capture et stockage du carbone (CSC) :</b> Capture directe du CO <sub>2</sub> de l'atmosphère, avec stockage permanent pour réduire l'empreinte carbone	100 \$ CA ou plus / tCO <sub>2</sub> éq	Deep Sky	<u>Deep Sky</u>
<b>Gaz naturel renouvelable (GNR) via Énergir :</b> Le GNR est produit à partir de matières organiques et injecté dans le réseau gazier, remplaçant le gaz naturel fossile et réduisant les émissions de gaz à effet de serre	334 \$ CA / tCO <sub>2</sub> éq	Énergir	<u>Énergir</u>

## Augmentation anticipée des coûts du crédit carbone

**Estimé de l'augmentation annuelle** du prix de la tCO2éq d'ici 2030 : 15 \$/année

Source :

[https://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/en/AUTEN\\_ImpactsEconomy\\_ReductionEmissionGHG.pdf](https://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/en/AUTEN_ImpactsEconomy_ReductionEmissionGHG.pdf)

**Le gouvernement fédéral prévoit** que le coût de la tonne atteindra 170 \$ en 2030

Source :

<https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/climate-change/pricing-pollution-how-it-will-work/carbon-pollution-pricing-federal-benchmark-information.html>

## Hypothèse d'augmentation du coût sur le marché volontaire d'ici 2030

2025	2026	2027	2028	2029	2030
55 \$ CA	70 \$ CA	85 \$ CA	100 \$ CA	115 \$ CA	130 \$ CA

## Annexe 4 : Critères de qualités des crédits carbone

19

Integrity Council for the voluntary carbon market a établi 10 critères de qualité pour évaluer les crédits carbone émis par des organismes et proposés sur le marché volontaire. Ces critères permettent aux acheteurs potentiels de s'assurer que les réductions ou les séquestrations d'émissions de GES associées aux projets sous-jacents ont effectivement été réalisées. Voici ci-bas les cinq critères priorisés :



### **Additionnalité**

Les réductions ou absorptions de GES doivent être additionnelles, c'est-à-dire qu'elles n'auraient pas eu lieu sans le financement apporté par le projet de crédit carbone.



### **Mesurabilité**

Les réductions d'émissions doivent être quantifiables avec des méthodologies scientifiques claires et rigoureuses.



### **Permanence**

Les réductions ou absorptions d'émissions doivent être durables dans le temps. Les bénéfices climatiques ne doivent pas être annulés par des événements futurs, comme une déforestation ou un incendie.



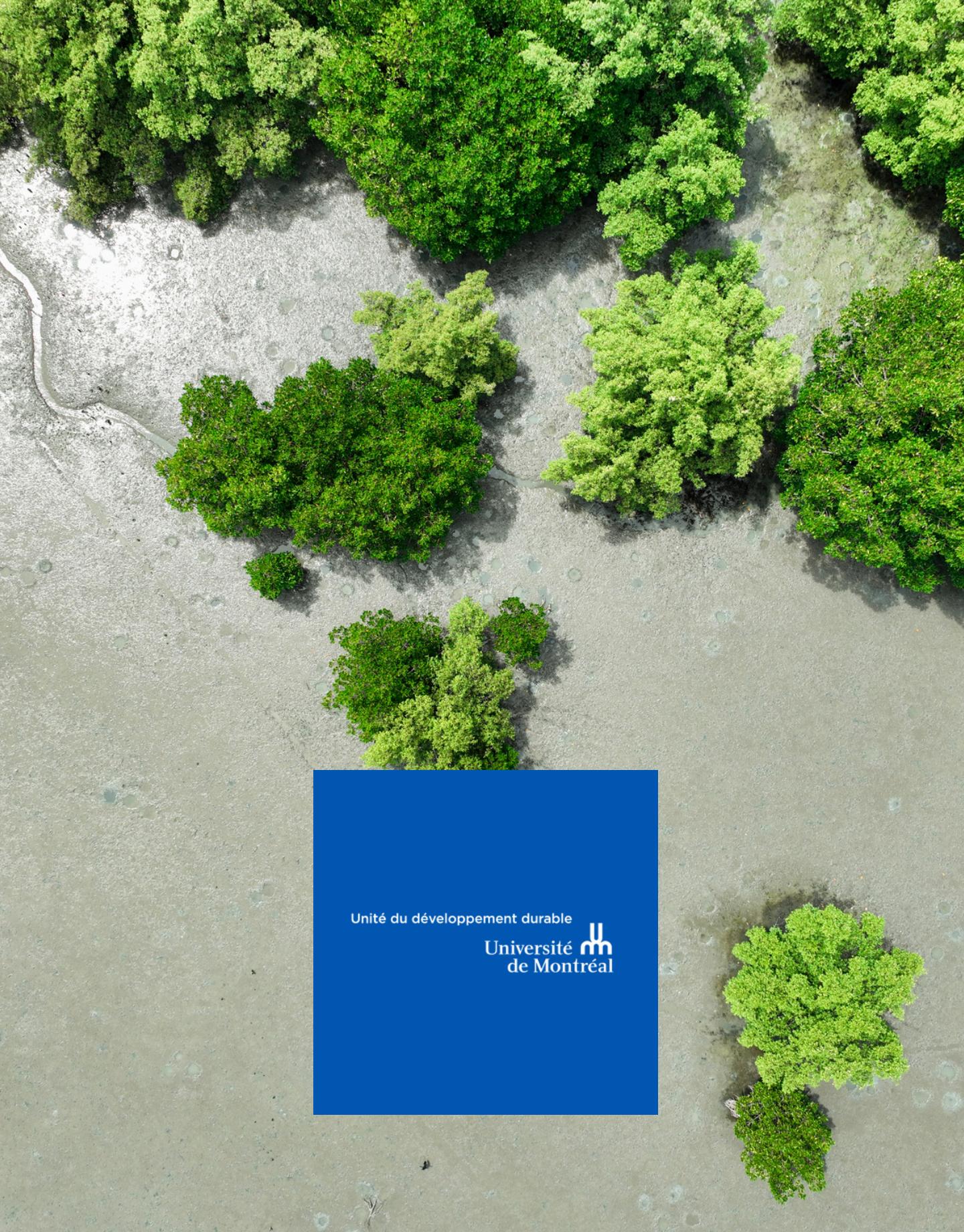
### **Absence de fuite**

La mise en œuvre du projet ne doit pas entraîner un déplacement des émissions dans une autre région ou secteur.



### **Vérifiabilité et transparence**

Les réductions d'émissions doivent être vérifiables par des tiers indépendants, avec des audits réguliers, et les données doivent être accessibles et transparentes.

The background of the image is an aerial photograph of a mangrove forest. The trees are bright green and form several clusters on a light-colored, wet, and textured ground, likely a tidal flat. The perspective is from directly above.

Unité du développement durable  
Université  de Montréal